

ARRETE 2024\25 DE CIRCULATION RUE DU CHATEAU

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu, la demande de l'entreprise SUEZ EAU France SAS, représentée par Monsieur FRONTIER Ludovic, 42 rue du Président Wilson – 78231 LE PECQ Cedex (tél : 06 07 46 92 30 - mail : ludovic.frontier@suez.com), pour l'inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement pour la Rue du Château pour le compte de la CU GPSEO,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation, rue du Château – Hameau de la Plagne - à Guerville,

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre les travaux d'inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement pour la Rue du Château, l'entreprise SUEZ EAU France SAS est autorisée à exécuter les travaux, **à partir du 22 avril 2024 pour une durée de 15 jours.**

Les travaux seront réalisés par demi-chaussée rue du Château. La circulation se fera sur une seule voie au droit des travaux et elle sera régulée par homme trafic. La vitesse sera réduite à 30km/h.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux et la sécurité des piétons devra être assurée.

Article 2 : La pré signalisation devra être mise en place en amont et en aval de la zone de travaux, les panneaux de signalisation seront à la charge et mis en place par la Société.

Article 3 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

SUEZ

La Gendarmerie de Septeuil

Fait à Guerville,

Le 17 avril 2024,

L'Adjoint par délégation,

Michel HARDY

